

LA PRÉSENCE VÉGÉTALE DANS LA VILLE NOUVELLE D'ÉVRY

DES USAGES ET APPROPRIATIONS DIVERSIFIÉS

Nathalie Cadiou, Vincent Fouchier

« Le quartier ne nous a pas du tout rebutés au début. Bien que ce soit très peuplé ici, c'est un quartier très aéré... Le béton n'est pas pesant... C'est dû à la verdure en général, et surtout à celle des terrasses. Il y en a partout... On voit les gens d'ici qui entretiennent leurs plantes au printemps... Pour moi, ça a été une véritable bouffée d'oxygène, cet endroit... Le créateur nous a offert ici le ciel et la verdure... »

PROPOS D'UNE HABITANTE DES PYRAMIDES

La ville nouvelle d'Évry se distingue des autres sites urbains voisins en Ile-de-France par une forte présence d'espaces verts publics. Qu'en est-il actuellement de ces parcs, squares, et espaces de proximités divers, conçus au départ comme devant être un des principaux atouts d'Évry ? Comment les espaces naturels de proximité sont-ils appréhendés et vécus par les différentes populations ?

En adoptant une approche anthropologique, nous nous sommes intéressés à la manière dont ces espaces verts sont perçus et utilisés (ou non utilisés), en privilégiant trois aspects : la prise en compte des divers rôles du végétal dans la ville, la relation entre nature apprivoisée et densité en ville nouvelle, les différentes échelles de perception du territoire (concernant l'espace de proximité, l'espace du quartier ou de la ville, et l'échelle de l'agglomération parisienne).

Les choix urbanistiques d'Évry : quelle présence végétale ?

L'objectif majeur de la création de la ville nouvelle d'Évry, à 25 km au sud de Paris, comme pour les quatre autres villes nouvelles de la région parisienne, était d'absorber et d'organiser une part importante de l'accroissement démographique de l'agglomération-capitale. Dans le cas d'Évry, ce sont 80 000 habitants et 45 000 emplois qui sont venus s'installer, alors qu'un centre-ville a émergé, concentrant nombre de fonctions

urbaines économiques, administratives, sociales et commerciales.

La ville nouvelle a été conçue en deux parties distinctes : un secteur dense de centre-ville entre l'autoroute A6 et la Nationale 7 (commune d'Évry, essentiellement), et un secteur d'habitat pavillonnaire et de zones d'activités côté ouest de l'A6, encore en contact avec les espaces agricoles. La partie dense de la ville nouvelle s'est appuyée sur un X, dont les quatre branches sont constituées de quartiers d'habitat innervés par un transport en commun en site propre : « L'idée directrice de l'organisation proposée est la suivante : quatre trames urbaines, ou ensembles de forte densité à dominante résidentielle construits autour d'un espace linéaire et fermé se croisent au Cœur de Ville, ménageant entre elles des espaces majeurs, vastes espaces à dominante verte, à l'intérieur desquels passent les grandes infrastructures d'accès au cœur »¹. Les zones situées entre les quatre branches de l'X devraient donc correspondre à 4 grands parcs ; seuls 3 ont été effectivement réalisés : Coquibus (espace boisé), Henri Fabre (coulee verte), Les Loges (pelouses et espace de jeux).

La commune d'Évry, avec 14,5 m² de parcs et jardins ouverts au public par habitant², et bien qu'ayant une densité d'habitants + emplois/ha urbain deux fois supérieure, est dix fois plus dotée en parcs publics que Corbeil-Essonnes (1,4 m²) ou Ris-Orangis (2,3 m²) et Sainte-Geneviève-les-Bois (7,9 m²), qui lui sont contiguës, communes pour lesquelles la présence végétale vient principalement des jardins pavillonnaires.

Les villes nouvelles, prises dans leur ensemble, se distinguent des autres secteurs de la région Ile-de-France avec 7,9 m² de parcs par habitant, un ratio deux fois plus élevé que celui de la moyenne régionale. Cette forte présence de

Ci-contre : Une double rangée de maisons de ville avec la venelle centrale dans le quartier des Épinettes.

1. E. P. ÉVRY, « Programme du concours Évry I », Évry : E. P. ÉVRY, avril 71.

2. Poste 16 du POS : parcs et jardins de plus de 0,5 ha. Calculs personnels (*Dense Cité*, 1995).

parcs a servi d'argument commercial aux villes nouvelles, pour attirer tant les habitants que les entreprises.

Ce zonage strict, séparant nettement les « zones vertes » des zones urbaines denses, était un choix qui n'allait pas de soi. Il aurait été possible, par exemple, tout en maintenant le même nombre de logements à construire, de disperser davantage les parcs dans l'espace urbain.

Les éléments livrés ici proviennent d'une recherche sur le rapport densité-nature, menée selon une approche qualitative et qui a porté sur quatre quartiers de la ville nouvelle. Une centaine d'entretiens au total ont été menés dans les quartiers des Pyramides, habitat collectif dense en gradins, des Épinettes, maisons de villes, des Trois Parts, individuel groupé périphérique et de la Ferme de Place, habitat pavillonnaire.

Terrasses et jardinets des quartiers denses

Les quartiers des Pyramides et des Épinettes, les plus denses parmi les quartiers étudiés, ont généralement mauvaise presse auprès des habitants d'Évry et des villes environnantes, soit de ceux qui n'y demeurent pas. Ces populations, qui pour la plupart ne les ont jamais visités, imaginent ces quartiers comme défavorisés en matière sociale et environnementale. Dans l'image généralement véhiculée, il est fait un amalgame entre leur situation sociale difficile (délinquance, dégradations, etc.) et des caractéristiques urbaines supposées répulsives.

Dans la réalité, les habitants des Pyramides et des Épinettes apprécient au contraire leur cadre de vie en mettant particulièrement l'accent sur la présence de verdure. Les



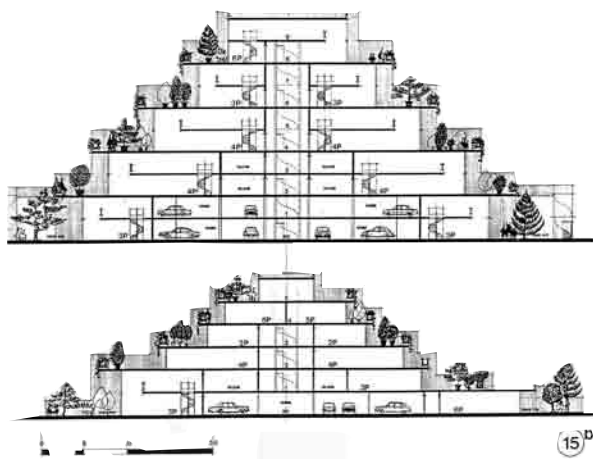
L'espace public au niveau de la dalle des Pyramides.

liaisons piétonnières avec le centre-ville constituent un des points essentiels d'appréciation, mais la présence végétale a même encouragé certains ménages à venir s'installer : « On a été attirés par le quartier car on l'a visité au printemps, ce qui met l'endroit en valeur : toutes les terrasses étaient fleuries... Au moins, on ne peut pas dire que c'est le béton qui mine le moral des gens ici » (un habitant des Pyramides). Une telle opinion est généralement donnée en référence à une situation antérieure (proche couronne parisienne), où l'environnement du logement était considéré comme moins « vert ».

L'opinion positive à l'égard de la présence végétale contribue aussi au maintien de certains résidents dans le quartier. Pour les habitants de logements sociaux, qui pour

LES PYRAMIDES : HABITAT COLLECTIF DENSE, AVEC TERRASSES JARDINÉES

Le quartier des Pyramides, construit à partir de 1971, représente une étape marquante des villes nouvelles : il fut une tentative d'offrir, dans un milieu de forte densité, des jardins en terrasse pour tous les logements.



Ce quartier a fait l'objet d'un concours international d'où émergea l'idée d'un habitat en gradin. L'équipe lauréate (Andrault et Parat) a voulu « montrer que les motivations profondes qui font préférer la maison individuelle peuvent être satisfaites en partie par cette forme urbaine » en habitat collectif.

La situation du quartier est centrale dans la ville nouvelle : relié à l'Agora et au centre commercial Évry 2 par des cheminements piétonniers, il bénéficie aussi d'une excellente desserte en transports en commun (RER, bus en site propre). Le stationnement est situé sous une vaste dalle sur laquelle sont construits les immeubles en forme pyramidale. Le parc des Loges, qui lui est voisin, devait offrir la verdure « compensatrice » à ce quartier très minéral. Le couple Pyramides-Parc des Loges est une illustration claire du projet initial de la ville nouvelle, juxtaposant un vaste parc et un quartier très dense.

Prévu à l'origine pour 7 000 logements, le quartier a subi plusieurs modifications dans sa programmation, conduisant à considérablement réduire le nombre total de logements : 2300 logements ont été construits suivant les principes de départ.

Les proportions de petits ménages et de petits logements y sont élevées. Le statut de locataire y est très majoritaire.

des raisons économiques n'ont pas la perspective de quitter ce type d'habitat, la volonté de rejoindre un autre site HLM est faible et cette trajectoire serait appréhendée souvent comme une régression en termes de qualité de vie : les logements sociaux « classiques », dans les grands ensembles offrent rarement autant de qualités urbaines que ces deux quartiers de ville nouvelle (accès direct au centre, diversité architecturale, terrasses, etc.). Pour ceux qui envisagent à long terme un départ hors du parc social, seul l'achat d'un pavillon serait susceptible de compenser un tel « environnement verdoyant », pour reprendre leur expression. Pour les populations, notamment des cadres, qui ont décidé de s'installer aux Pyramides dans l'objectif d'expérimenter de nouvelles formes d'urbanisme et qui sont des adeptes de l'habitat collectif, la forte présence de végétation est également un élément important qui pèse dans la décision de demeurer encore aujourd'hui dans ce quartier, malgré l'accroissement des problèmes sociaux et la fréquence de certaines dégradations des espaces extérieurs depuis quelques années.

Bien que les quartiers des Pyramides et des Épinettes soient tous les deux situés à proximité immédiate de grands parcs urbains, le parc des Loges pour le premier et le parc Coquibus pour le second, la plupart des habitants insistent sur le rôle important des terrasses à jardiner eux-mêmes.

Continuité végétale et biodiversité

Dans le quartier des Épinettes, la proximité des masses végétales est associée à l'idée de richesse de la vie animale, surtout de l'avifaune ; les habitants sont très sensibles au paysage sonore de leur résidence. Les habitants des Pyramides, en évoquant le rôle des terrasses « [qui] mettent du vert à chaque étage et à chaque niveau », insistent plutôt sur l'idée d'une présence végétale régulière, y compris dans la verticalité, qui puisse faire contrepoint avec le bâti.

En second lieu, la diversité paysagère qui résulte d'une gestion individuelle des parcelles ou des terrasses retient l'attention de nos interlocuteurs. Ils insistent sur la multiplicité des paysages offerts, y compris à l'échelle d'un seul îlot. Les terrasses et les jardinets, même s'ils sont étroits, ont chacun leur impact sur le site, dans la mesure où ils introduisent des éléments végétaux et architecturaux différents. L'alternance des formes et des couleurs séduit effectivement le promeneur qui visite les lieux pour la première fois, chaque espace étant aménagé selon l'imagination et la fantaisie de son propriétaire.

Un rapport individuel à la nature

Les terrasses, de dimensions importantes, bien exposées, constituent pour les résidents des jardins à part entière. Elles permettent d'avoir le « plaisir de gratter la terre », expression revenue régulièrement dans les propos des résidents. Les terrasses n'ont pas vocation à être systématiquement plantées ; mais l'observation montre qu'il est rare

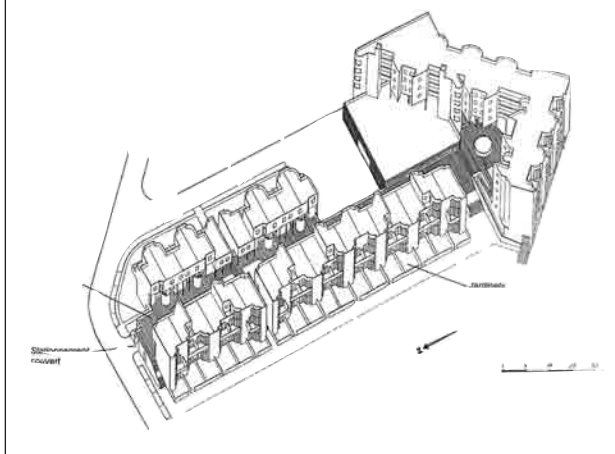
LES ÉPINETTES : MAISONS DE VILLE ET MIXITÉ

Aux Épinettes, quartier péri-central, mixte, aux formes bâties hétérogènes (maisons de ville, petits collectifs, etc.), la présence de végétation a été voulue importante : il borde le parc boisé des Coquibus et la coulée verte Henri-Fabre. Il a été construit à partir de 1977 et couvre une surface de 90 ha environ, dont le parc des Coquibus de 21 ha.

Des architectes de renom y ont signé des opérations, tels que Vasconi, Pencreac'h, Viguier, Ducharme, Balladur, etc. Sa densité (hors le bois) de 206 habitants/ha est élevée, plus que dans certains grands ensembles³ (l'emprise au sol du bâti est importante).

Une caractéristique essentielle du quartier est sa diversité multiforme : mixité des types de logements (social, privé, locatif, accession), mixité des tailles de logements, diversité des formes architecturales, mixité des fonctions, grande diversité des densités à l'îlot (les COS nets des îlots d'habitat vont de 0,4 à 2,2 et sont en moyenne consolidés de 1,3).

La recherche a plus particulièrement porté sur la villa Dereure, une opération de 112 logements conçue par les architectes Vasconi et Pencreac'h. Deux typologies d'habitat ont été articulées : l'habitat collectif jusqu'à cinq étages et l'habitat intermédiaire à deux ou trois étages. Les immeubles intermédiaires sont organisés de part et d'autre d'une venelle centrale, « véritable rue de l'îlot ». Au moins 25 % de leur surface habitable est consacrée à des espaces extérieurs privatifs : des jardins ou des terrasses accessibles.



qu'elles ne le soient pas. Au printemps, les plantations de géraniums et de tulipes y sont nombreuses ; leur floraison est généralement suivie durant l'été par celle des rosiers et des hortensias. Cette pratique du végétal est particulièrement importante pour les populations africaines et maghrébines à qui ce contact très direct avec un fragment de nature permet de maintenir une continuité avec certains gestes traditionnels. On peut trouver chez ces familles des pieds de tomates et d'oignons ainsi que des plants de menthe, entre-

3. Dense cité (sous la dir. de V. Fouchier), « Les mesures de la densité. Application à l'Île-de-France et aux villes nouvelles », Évry, E. P. ÉVRY/Plan urbain (Ministère de l'Équipement), septembre 1995, 124 p.

tenus le plus souvent par les hommes, pour la préparation du traditionnel thé à la menthe. Certaines familles, qui pratiquaient la culture du maïs dans leur pays, en entretiennent encore quelques plants aujourd'hui, pour les enfants.

Une distinction entre propriétaires et locataires s'impose cependant. Dans les appartements en accession à la propriété dans le quartier des Pyramides, les conteneurs sont

de dimension suffisante pour permettre l'entretien de végétaux ligneux et d'arbustes. Y sont ainsi présentes les essences les plus diverses : forsythias, lilas, buddleias, cotoneasters, thuyas, cornouillers, prunus, arbres de Judée, bouleaux et même différentes essences de pins... La culture de petits fruits n'est pas non plus en reste avec celle des cassis, des groseilliers, des framboisiers ainsi que des myrtilles. Certains habitants nous ont également montré avec fierté leurs cerisiers et pruniers, soigneusement taillés.

Dans l'habitat locatif, la valorisation des terrasses est parfois moindre (et montrée du doigt par les ménages propriétaires...). Ce faible investissement des habitants sur les terrasses des appartements en location peut s'expliquer en partie par l'absence de conteneurs de dimension suffisante pour permettre la culture de fleurs et arbustes à caractère vivace, seule pratique considérée comme du « vrai jardinage ». Nombreuses sont effectivement les personnes qui déplorent ne pouvoir planter et entretenir des plants de rosiers, de géraniums ou

de lupins et devoir renoncer aux arbustes.

Un statut privé, une fonction collective

Les terrasses et les jardinets sont gérés de manière privée, mais remplissent en fait une fonction collective.

En termes de paysage, les jardinets et les terrasses bénéficient à l'ensemble de la communauté demeurant dans le lotissement ou dans l'immeuble. Les habitants se préoccupent des plantations de leurs voisins et de leur niveau d'entretien, en particulier pour les familles des Épinettes qui ne possèdent pas de jardinets : ces dernières

connaissent la nature des plantations effectuées dans les parcelles attenantes à leur appartement et se sentent même autorisées à faire remarques et suggestions aux intéressés.

Les jardinets des Épinettes profitent à tous les résidents. Il suffit par exemple que les « enfants sans jardin » aient lié amitié avec un de leurs voisins plus chanceux – qui bénéficie d'un jardinet – pour que la « voie du paradis » leur soit à leur tour ouverte. Bien que l'entraide soit en régression ces dernières années, en raison du départ progressif des premiers arrivants dans le quartier, les quelques activités de jardinage s'effectuent encore souvent collectivement : tontes des haies, des gazons, échanges de fleurs... Celui qui ne possède pas de parcelle peut avoir le plaisir d'assister à la mise en œuvre de ses idées : transmission de savoir-faire, suggestions concernant certaines essences ou aménagements divers sont habituels entre voisins. Enfin, au moment de la cueillette des cerises, voisins et amis sont la plupart du temps conviés, soit directement pour le ramassage, soit seulement pour participer à la consommation.

Les espaces verts publics traditionnels

Dans le quartier des Pyramides, la présence d'un patrimoine végétal bien réparti, comprenant des sujets ligneux d'essences variées, rustiques et résistantes, combinant des zones d'exploration avec une strate végétale basse, plaît aux enfants les plus jeunes (moins de dix ans) qui restent devant la sortie de leur immeuble. Ces espaces végétalisés ont un effet sécurisant et favorisent en outre l'existence chez la population enfantine d'un réseau social de proximité.

Le parc Coquibus possède également un rôle social important pour les habitants du quartier voisin des Épinettes. L'accessibilité du site, avec la présence d'un cheminement vert qui mène directement au parc, est un élément déterminant des usages. La faible fréquentation du parc Henri-Fabre, situé à distance égale des Épinettes mais sans relation directe avec le quartier (aucun sentier boisé, aucune passerelle ou chemin souterrain ne permet en effet de traverser la voie rapide séparant le parc du quartier), confirme cette analyse. A Coquibus, la diversité des espaces de nature se révèle suffisamment attrayante pour décider certains groupes de jeunes à abandonner pour quelques temps la Place de la Commune, où leur présence permanente est mal vécue par la population. Le parc apparaît ainsi comme un lieu modérateur des conflits sociaux, comme une soupape de sécurité du quartier. Il est surtout vécu comme tel à la belle saison, lorsque sa fréquentation est importante : « Certains jours, la cité est complètement morte car tout le monde est à Coquibus. »

Des usages complexes

L'appropriation des populations n'intervient pas cependant toujours là où elle avait été attendue par les urbanistes et la demande sociale est souvent différente de celle qui avait été imaginée au départ.



Quartier des Pyramides
(architectes : Andrault et Parat).



Des parasols sur une terrasse en
quartier dense.



Les terrasses sur les Pyramides et leurs
« balcons végétaux ».

LES TROIS PARTS : INDIVIDUEL GROUPE

Situé à Bondoufle, secteur de très faibles densités, à l'ouest de l'autoroute par rapport au centre de la ville nouvelle, ce quartier est composé d'habitat individuel groupé, intermédiaire entre l'individuel pur et la maison de ville.

Il a été construit à partir de 1972, grâce aux financements surnommés les « chalandonnettes » (sa planification a en partie échappé à l'établissement public de la ville nouvelle). Sa localisation à l'extrémité ouest de la ville nouvelle lui permet de jouxter des espaces agricoles, mais l'isole vis-à-vis des commerces et des lieux d'animation.

Les immeubles sont, au plus, en R + 1. Ils incluent un garage, ce qui libère de l'espace au sol. De ce fait, l'emprise au sol par le bâti est relativement forte, d'où une densité brute de 157 habitants/ha.

On y trouve de grands ménages, installés dans de grands logements. Les enfants en bas âge y sont sous-représentés et les densités internes sont relativement faibles. Tous les ménages ou presque sont propriétaires, d'où une importante stabilité de la population.

Certaines surfaces agricoles ou forestières résiduelles, par exemple, peuvent dans la réalité être perçues et utilisées comme des espaces verts à part entière, bien qu'elles ne soient pas considérées comme telles par les concepteurs et les gestionnaires. Le « Petit Bois » de la Ferme de Place à Lisses, situé dans la partie récemment construite du lotissement, constitue ainsi un lieu de rencontres et d'échanges très important pour les adolescents et les jeunes adultes du quartier. Ces derniers s'y rendent presque tous les jours, y compris l'hiver, alors que dans le même temps ils ont tendance à bouder les « pelouses » – des grandes surfaces engazonnées séparant plusieurs lotissements – qui se trouvent pourtant à deux pas de chez eux. Une végétation abondante, de grands arbres imposants et l'absence d'aménagement sont plus accueillants.

Les pelouses collectives ne sont pas vraiment utilisées par les jeunes. Les adolescents préfèrent les espaces moins ouverts, les plus jeunes enfants, dès l'âge de cinq-six ans, se retrouvent quant à eux directement dans la rue du lotissement (où ils peuvent jouer à la balle, au basket ou au football).

A Lisses comme à Bondoufle, la proximité de l'espace agricole, encore bien présent sur le territoire des deux communes, est très valorisée par les habitants. Hiver comme été, ces derniers prennent plaisir à se promener sur les chemins ruraux à pied ou en VTT. Les évocations des paysages naturels offerts par les champs de maïs et de blé à la belle saison sont très nombreuses dans les récits. L'existence d'une faune campagnarde, inhabituelle en territoire urbain, est très appréciée. Aussi la suppression des terres agricoles est-elle parfois mal acceptée par les rive-

rains. Une pétition avait par exemple été signée par certains habitants des Trois Parts à Bondoufle contre la disparition des surfaces de cultures situées près de leur îlot, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espace vert. La réalisation des travaux a bien avancé depuis ; néanmoins certains expriment encore leur regret : « Fondamentalement, je préférerais garder mon champ... C'était très beau avec le blé ou le maïs, l'été. J'adorais m'y promener... C'était encore la campagne : on y voyait même des lapins. »

La surface, un critère insuffisant

L'absence de diversité végétale, de relief, de micro-espaces de nature et de zones boisées dans l'aménagement des pelouses de la Ferme de Place à Lisses rend celles-ci peu attrayantes pour la population du lotissement qui demeure à proximité. Cette situation est particulièrement déplorée par les résidents nouvellement installés. C'est au Parc du Lac, situé plus loin, que les nouveaux arrivants ont l'opportunité de tisser des liens avec les habitants de leur propre lotissement. Si les populations riveraines des « pelouses », souvent constituées d'habitants pionniers qui se connaissent tous depuis longtemps, ont une position différente sur cette question, elles n'en sont pas moins conscientes de l'insuffisance qualitative de ces espaces. Elles refusent toute modification de ces



Le parc des Loges et le quartier des Pyramides : la juxtaposition d'un grand espace vert et d'un quartier très dense.

pelouses (aménagements nouveaux, introductions d'essences nouvelles, etc.) pour limiter la fréquentation du site et préserver leur tranquillité. Ces ménages qui, pour la plupart, ont choisi leur maison « sur plan » pour sa proximité immédiate avec les espaces verts publics auxquels ils se déclarent très attachés – l'idée par exemple d'un lotis-

CARACTÉRISTIQUES CHIFFRÉES DES QUARTIERS ÉTUDIÉS

	Morphologie	Surface urbaine en hectares	Nombre d'habitants	Nombre de logements	Densité nette habitants/ha
Pyramides-Loges	collectif (terrasses)	25	5 950	2 010	242
Épinettes	maisons de ville	22	4 430	1 420	206
Trois Parts	individuel groupé	16	2 520	720	157
Ferme de Place (LR)	pavillonnaire	37	1 400	390	38
Évry Ville nouvelle		1 160	71 610	23 970	63
Ensemble des villes nouvelles		13 831	772 650	250 720	47

Source : d'après INSEE, 1990.

sement partiel de ces terrains est pour eux inconcevable –, sont dans le même temps hostiles au fonctionnement de ces espaces comme lieux semi-publics de rencontres et de vie pour les nouveaux habitants.

Localisation et perception

La proximité de l'offre de « nature » n'entraîne pas toujours l'usage réel de l'espace végétal, bien au contraire. Fortement approprié par la population du quartier des Épinettes dans son ensemble, le parc Coquibus fait dans le même temps l'objet d'un très fort rejet de la part de résidents peu intégrés au quartier et qui en ont une image très négative. Comme ils retrouvent dans le parc tous les stigmates du quartier qu'ils souhaitent désertier, celui-ci ne leur offre pas les « possibilités d'évasion » qu'ils attendent. On peut relever le même vécu chez certains habitants des Pyramides à l'égard du Parc des Loges : « Le Parc des Loges, je n'y vais jamais... Pour moi, Évry, c'est ma maison. Pour le reste, je prends ma voiture et je vais loin... »

Des espaces verts peuvent ainsi être perçus négativement par des citadins du fait même de leur localisation dans le territoire du quartier ou de la commune où ils résident. C'est le cas de certains habitants des Pyramides ou des Épinettes demandeurs d'espaces moins paysagers ou moins aménagés

LA FERME DE PLACE : HABITAT PAVILLONNAIRE

Situé à Lisses, commune à l'ouest de l'autoroute, ce quartier récent (1983) couvre 22 ha et est composé de petits collectifs et d'une majorité de maisons individuelles. 244 logements ont été réalisés, dont 82 collectifs PLA, 24 individuels PLA et 138 individuels en accession (57 %). Il se compose de plusieurs opérations de lotissement, dont deux « bastides » (maisons mitoyennes).

La Ferme de Place a été planifiée avec le souci d'une présence végétale : outre les jardins privés, on y a créé de vastes pelouses collectives, qui séparent les différents lotissements. La circulation automobile dans le quartier est limitée, puisque le système viaire est traité en impasses.

que ceux de la ville nouvelle. Ces derniers attendent des masses végétales qu'elles leur fassent avant tout oublier la ville pour « retrouver l'impression de nature » (expression récurrente). Aussi, le simple fait que des espaces verts se trouvent à proximité de leur lieu de vie les empêche-t-il d'y concevoir une quelconque possibilité de dépaysement. Ils choisissent volontiers de se rendre dans des sites plus

éloignés de leur environnement urbain quotidien, comme par exemple la forêt de Fontainebleau ou de Sénart, ou encore des espaces en Seine-et-Marne.

Concurrence des différentes fonctions

Des contradictions et des rivalités peuvent exister entre les différentes fonctions d'un espace vert. C'est ce qu'a montré le processus de privatisation des bandes vertes localisées dans le quartier des Trois Parts à Bondoufle. Ces parcelles, situées à l'arrière de chaque maison mitoyenne et conçues par les urbanistes pour faciliter les cheminements piétonniers, ont fait l'objet d'acquisitions successives par les propriétaires riverains. Bien que l'existence d'axes verts mettant en relation les différents espaces du quartier ait été très appréciée par les résidents, cette fonction de l'espace vert est passée au second plan par rapport à la fonction de mise à distance de l'autre. Dans le contexte du lotissement des Trois Parts, où les maisons sont mitoyennes et les jardins privés de faible dimension, les volontés d'extension de surfaces ont été plus fortes que les autres demandes, pour limiter les nuisances de voisinage.

De même, les premiers habitants du lotissement de la Ferme de Place ont choisi de construire leur maison au centre de leur parcelle afin de maximiser les distances avec les maisons les plus proches. Ils souhaitaient s'éloigner le plus possible des nuisances et regards des voisins, mais aussi se donner une plus grande liberté pour agir sans retenue, pour faire de la musique par exemple. Cette disposition de la maison conduit à réduire considérablement la taille du jardin.

Présence végétale rémanente dans une ville en construction

Dans l'image que les habitants ont de leur commune considérée dans l'intégralité de son territoire, c'est avant tout la quantité et l'effet de masse de l'espace vert qui importe. Espaces interstitiels, bandes vertes, espaces verts publics ou espaces agricoles résiduels sont alors

considérés comme des espaces non-bâtis, bien avant d'être regardés comme des espaces de qualité. Ils incarnent en premier lieu la présence du végétal – associé plus globalement dans l'imaginaire à la notion de nature – face à son opposé, le monde minéral et permettent ainsi d'établir un équilibre entre les différents éléments. C'est en ce sens qu'il faut interpréter de expressions comme «ces espaces aèrent le quartier», ou encore «[ils] permettent de respirer».

Perçus comme des antidotes aux agressions liées à la circulation automobile ainsi qu'à une densité minérale importante, c'est en termes de qualité de vie et en tant que facteur de bien-être que sont vécus ces lieux où poussent de l'herbe, des arbres, des fleurs et des buissons, dont le spectacle change avec les saisons. Les vertus épuratrices exagérément attribuées aux bandes vertes leur donnent une connotation hygiénique peu attrayante dans cet ensemble.

La notion d'intérieur/extérieur

Dans le contexte particulier d'une ville nouvelle, l'espace vert joue un rôle important dans la perception des processus d'urbanisation passés et futurs. Les différents sites en herbe et en arbres sont perçus avant tout comme les derniers espaces interstitiels, «zones de respiration» (expression souvent utilisée par les interrogés) de l'espace urbain, de mise en relation du passé, du présent et du futur du territoire; de mise en scène de sa nature vivante. Bien que les habitants des différents quartiers d'Évry, de Bondoufle et de Lisses n'aient pas le même point de vue sur les qualités requises dans le cadre de nouveaux projets de développement de la ville nouvelle – par exemple en ce qui concerne les hauteurs de bâti –, ils se montrent tous particulièrement sensibles à cet aspect. S'ils approuvent généralement le principe d'une poursuite des projets de lotissements sur le territoire de leur ville, ils envisagent en revanche pour la plupart une nécessaire limitation de caractère qualitatif à cette extension. «On n'est pas anti-construction... On a bien réussi, nous, à construire; c'est important pour les autres de se loger aussi... Mais il faut des limites».

Pour les habitants des Pyramides et des Épinettes, c'est la notion d'entrée et sortie de ville en appelant au vieux rapport ville-campagne qui est fondamentale, cette notion n'existant aux yeux des résidents qu'à travers la présence d'espaces et de lieux symbolisant la campagne par la verdure. La ville est perçue plus positivement, plus traditionnellement, à partir du moment où les habitants savent qu'elle s'inscrit dans un territoire bien délimité, et possède un début et une fin. Les bandes vertes ou les espaces naturels ont pour vocation de faire exister cette dualité intérieur/extérieur, entre d'une part, la ville proprement dite, et d'autre part, une zone périphérique moins construite. Ce simulacre suffit-il toujours à renforcer l'identité de la ville?

Dans les communes de Bondoufle et de Lisses, c'est l'existence de zones agricoles résiduelles qui donne toute sa signification à la notion d'entrée et de sortie de ville. Les habitants savent ainsi qu'ils ne sont pas exactement à la campagne (à ce sujet, on insistera sur le «comme» de l'expression qui est revenue sans cesse dans les entretiens : «Ici, c'est comme à la campagne»). Il est cepen-



Une partie de pétanque au pied des Pyramides, sur la dalle.

dant important pour eux de savoir les terres agricoles toutes proches, bien présentes : cette proximité permet de se donner l'illusion d'être à la campagne. Ainsi c'est parce qu'il renvoie au même imaginaire rural et pittoresque que le centre-ville de Bondoufle ou de Lisses, typique des bourgs de la Beauce, est valorisé.

Les habitants refusent un développement urbain continu. Pour les résidents du lotissement de la Ferme de Place par exemple, tout doit être mis en œuvre pour éviter que les tissus urbains de Lisses et de Villabé (plus au sud) se rejoignent, sous peine «d'étouffement par juxtaposition». Sur ce point, la forme d'urbanisation des villes situées le long de la Nationale 7 est présentée comme un mauvais exemple : «Il y avait un côté prison [à Ris-Orangis] car on était entouré de partout. Ce qui est bien ici, c'est d'être à la sortie de la ville, de ne pas être envahi

par les autres villes... Le jour où toutes les villes se toucheront, ce qui finira par arriver, cela ne sera plus du tout la même ville ici... On aura tout perdu...». La composante végétale, quand elle est capable d'avoir un effet de masse suffisamment important, va constituer alors un élément fort, seul capable de maintenir une telle structuration du territoire.

Devant cette complexité des perceptions et des usages des espaces de nature, où les pratiques concrètes paraissent déterminantes, on peut se demander pourquoi le critère quantitatif reste si souvent employé, tant par les responsables politiques que par les urbanistes. Fixer un seuil

à atteindre, par exemple 10 m² d'espaces verts par habitant, comme dans le Plan Vert de la région Ile-de-France ou dans de nombreux schémas directeurs locaux, a une valeur plus hygiénique que sensible.

L'espace agricole par exemple, en milieu péri-urbain, limite l'impression du continuum urbain et représente imaginativement le monde rural. La ville nouvelle, qui s'est construite sur des terres agricoles encore très présentes, présente un attrait certain, à condition de les préserver.

Nathalie Cadiou, Vincent Fouchier

BIBLIOGRAPHIE

Baldassare Marc, « Human spatial behavior », in *Annual Review of Sociology*, n° 4, 1978, pp. 29-56.

Cadiou Nathalie et Fouchier Vincent (sous la dir.), *Dialectique entre densité physique et densité perçue : quelle est le rôle de la nature dans l'urbain. Premiers résultats d'enquêtes dans la ville nouvelle d'Évry*, Évry, E. P. ÉVRY (*Dense Cité*), rapport n° 2 pour le Plan urbain (Ministère de l'Équipement), septembre 1996.

Hall Edward Twitchell, *La dimension cachée*, Paris, éd. du Seuil, (trad. de l'américain), 1966.

Fouchier Vincent (sous la dir.), *Les mesures de la densité. Application à l'Ile-de-France et aux villes nouvelles*, Évry, E. P.

ÉVRY (*Dense Cité*), rapport n° 1 pour le Plan urbain (Ministère de l'Équipement), septembre 1995.

Jacobs J., *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Paris, Mardaga éditeur (trad. de l'américain), 1961.

Moch Annie et alii, « Approche psychosociale de la densité », in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 67, 1995, pp. 119-127.

Stokols Daniel, « The relation between micro and macro crowding phenomena : some implications for environmental research and design », in *Man Environment Systems*, vol. 3, n° 3, mai 1973, pp. 139-149.

Stokols Daniel et alii, « Partitioning and perceived crowding in a public space », in *American Behavioral Scientist*, vol. 18, n° 6, 1975, pp. 792-814.

> **Nathalie Cadiou**, ingénieur-conseil en écologie urbaine et anthropologue, chercheur dans le cadre du groupe Dense-cité de l'E. P. Évry sur la relation densité-nature. Dans le domaine des représentations de l'environnement, co-auteur avec Francis Beaucire, chercheur et chargé de mission au PIR-Ville, du numéro spécial des Cahiers de l'arbre actuel de l'Institut du développement forestier (n° 3, 1995) « L'arbre, la cité, le citoyen » et co-auteur avec Yves Luginbühl d'un article sur les paysages dans Paysages au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages, collection Ethnologie de la France, Cahier n° 9, éd. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995.

> **Vincent Fouchier**, urbaniste, est chargé de mission à l'Établissement public de la ville nouvelle d'Évry. Il participe à de nombreuses études sur les densités urbaines avec le financement du Plan urbain, de la Direction régionale de l'Équipement de l'Ile-de-France, du Groupe Central des villes nouvelles et du ministère des Affaires étrangères. Sa thèse de doctorat en cours porte sur les avantages et inconvénients des fortes densités urbaines et est préparée avec Pierre Merlin, professeur à l'Institut français d'urbanisme de l'Université Paris VIII.